Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 4 .28 — TELEPHONE.

Les tramways et le parc Barbieux

Entre l'orage qui venait de se terminer à peine, et celui qui, déjà, se préparait à l'horizon ,une vingtaine de conseillers municipaux avaient suivi M. le Maire, *pour étudier* le terrain où se livre une gigantesque lutte entre l'administration municipale et la Compagnie des tramways Mongy.

On sait comment la municipalité fut amenée à déterrer la hache — comme disent les Peaux-Rouges — pour suivre le sentier de la guerre.

La Compagnie des tramways Mongy a obtenu un décret d'utilité publique pour la construction d'une ligne qui, par le nouveau boulevard, doit atteindre le Parc Barbieux, *gagner l'avenue Jussieu, la longer et venir* déboucher sur le boulevard de Paris, entre le chalet de nécessité et la maison Vandame qui se trouvent à l'entrée du Parc.

On fait remarquer, et on ne semble pas avoir tout à fait tort, que le passage en cet endroit où le tramway traversera l'avenue Jussieu,l'entrée du « Beau Jardin » et le boulevard de Paris sera, peut-être, dangereux pour les piétons.

Cette remarque faite, beaucoup en concluent, aussitôt, qu'il faut choisir un autre tracé.

Comme pour être membres d'une administration, certains capitalistes n'en sont pas moins bons propriétaires et bons parents, ils ont aussitôt déclaré que la Verte Rue était la seule route pratique pour une compagnie qui se respecte et veut respecter le Parc Roubaisien.

Mais, comme le disait M .le Maire, qui est un chaud défenseur du passage par cette rue, la compagnie n'est pas partisan de ce tracé. Elle trouve qu'il y a, Verte Rue, une montée assez désagréable, et de plus, elle fait remarquer que cette rue est fort étroite ; qu'il sera, par la même, absolument impossible d'y placer les deux voies nécessaires pour effectuer le trajet de Lille-Roubaix ou Roubaix-Lille, en vingt-huit minutes.

Donc, si l'administration n'avait pas tout à fait tort, la compagnie Mongy semble avoir beaucoup raison.

Il était donc de toute nécessité de chercher autre chose. Ce qui gênait le plus dans le tracé de la compagnie, c'était la sortie du Parc.

— Pourquoi, demandait M. Wattinne dans l'avant-dernière séance de l'ancien conseil, ne pas faire déboucher la ligne Lille-Roubaix par la *ruelle Mouton sur le boulevard de* Cambrai ?

Le Conseil semblait s'être rangé à ce sage avis ; il avait blackboulé le projet Chatelleyn qui accordait le passage d'une voie par l'avenue Lenôtre, l'autre devant emprunter la Verte Rue.

Mais, on avait compté sans les propriétaires de cette rue, tous gens très influents. Ils paraissent aujourd'hui, devoir arriver à faire voter par le nouveau Conseil municipal ce qui fut repoussé par l'ancien.

Ils invoquent pour cela l'intérêt général des Roubaisiens !

La thèse soutenue par eux est celle que défendait M. le Maire le 10 avril dernier.

« Alors, disait-il, qu'au boulevard de Cambrai nous n'avons pour ainsi dire qu'un paravent de 35 à 40 mètres de profondeur sur le territoire de Roubaix et derrière ce paravent un énorme territoire de Croix, nous avons de l'autre côté, dans la rue Barbieux et la Verte Rue, une profondeur de territoire *roubaisien qui l'emporte sur l'autre de* près de 600 mètres ».

Et plus loin :

« D'autre part, vous reconnaîtrez avec moi, que si l'on fait passer une ligne en dehors *du jardin public et de l'avenue Jus*sieu, cette ligne fera quasi double emploi avec la ligne de l'ancienne route de Lille qui est établie parallèlement à 250 mètres de là ».

Ainsi, voilà tout ce qu'on a trouvé pour combattre le tracé de la Compagnie, passant non dans l'avenue Jussieu, qui resterait aux piétons, mais en dehors du Parc Barbieux. C'est plutôt maigre.

Ce qui ressort de tout cela, c'est que l'administration est prête, pour faire plaisir *aux propriétaires de la rue Verte, à laisser* pénétrer dans notre jardin public une ligne de tramway qui n'y devait pas pénétrer.

Tout cela, sous prétexte que dans cinq ans la compagnie *serait dans l'obligation de* faire élargir la Verte Rue pour y placer la voie de retour auprès de la voie d'aller. On voit là percer le bout de l'oreille.

Mais faites bien attention qu'à Roubaix comme partout, le provisoire ne devienne du définitif.

Une ligne provisoire, on sait fort bien quand elle s'installe;on ne sait jamais quand elle partira.

Nous avons terminé. Cependant, avant de poser la plume, nous voudrions risquer un dernier conseil plein de prudence. *Reprenons* la proposition faite par M. Wattinne ainsi que par Bailleul et Coupez. C'est la seule pratique, la seule acceptable par les deux parties, la seule qui n'abîme pas le Parc Barbieux. Croix en profitera et qu'importe si les petits roubaisiens continuent eux, à profiter de leur jardin, le seul de la ville qui ne soit pas enfumé.

Qu'on prenne garde ! La compagnie installée avenue Lenôtre pourrait bien ne plus vouloir quitter l'avenue Lenôtre. Qu'on prenne *garde ! la compagnie, forte de son* décret d'utilité publique, pourrait bien, si on s'obstine à lui imposer la Verte Rue, faire déboucher sa ligne à l'endroit où tout le monde s'accorde à dire qu'elle pourrait être dangereuse.

R. L.

Les Grèves

LA GREVE DES MAÇONS

Les entrepreneurs ont prié le « Journal de Roubaix » de publier la note suivante :

« La Chambre Syndicale des entrepreneurs de maçonnerie nous prie de démentir l'assertion inexacte de l' « Egalité », qui a prétendu que les patrons avaient promis un salaire de 50 centimes à leurs ouvriers à partir du 1er janvier 1908.

« Cette affirmation est absolument fausse et la convention du 30 juin 1906, passée devant M. le juge de paix de Renty, n'y fait aucune allusion. Dans cet accord les entrepreneurs ont promis simplement un salaire de 42 centimes à partir du 1er août 1906 et de 45 centimes à partir du 1er janvier 1907. »

Pourquoi donc alors les patrons n'acceptent-ils pas l'arbitrage ? S'ils n'ont rien promis, ils doivent être certains qu'on *ne* les forcera pas à tenir.

Mais voilà. Non par écrit, mais verbalement, devant le juge de Paix, ce qui vaut bien un écrit, les délégués ont promis les 0 fr. 50 centimes.

C'est donc l'affirmation des patrons qui est absolument fausse — n'en déplaise au « Journal de Roubaix » et non la nôtre.

Et voilà pourquoi les entrepreneurs ne se montrent pas très empressés d'accepter l'arbitrage.

L'Appel suivant est adressé aux ouvriers maçons

« Etant certains que les entrepreneurs de maçonnerie de Roubaix font appel à tous leurs ouvriers pour la reprise du travail, mardi prochain, 9 juin 1908, nous vous adjurons au nom de la solidarité ouvrière de rester chez vous jusqu'à l'heure où les patrons accepteront de discuter avec le syndicat ouvrier par devant M. le juge de paix.

« Au nom de la chambre syndicale, nous vous crions : Gare aux pièges tendus par les patrons, ne vous y laissez pas prendre !

UNE VISITE

Nous avons reçu la visite de M. Goffin, président du syndicat patronal qui venait nous sommer, ou presque, de rectifier un passage de notre article « Pour les *maçons* »

Jamais, dit-il, nous n'avons promis cinquante centimes, voici *le compromis*.

Une petite, toute petite erreur s'était, en effet, glissée dans l'article.

C'est après la signature, de vive voix, mais en présence du juge de paix que les patrons délégués ont fait cette promesse.

Ne vaut-elle pas un écrit ?

Si M. Goffin est si sûr que ses délégués de 1906 n'ont pas promis 0 fr. 50 il a du reste une façon bien simple de le montrer.Qu'il accepte l'arbitrage du juge de paix.

Mais pas plus que ses collègues, il ne le fera car il sait bien que la promesse fut faite, que l'engagement fut pris en face du juge de paix.

Et nous le répétons, une parole donnée dans ces conditions vaut un écrit.

C'est parce qu'ils le savent bien que les entrepreneurs ne veulent pas se présenter devant M. de Renty.

INDELICAT EMPLOYE

Hier matin, Henri Thélinge, un jeune homme de vingt ans, fils du directeur du bazar « A la Ville de Roubaix », 57, Grande-Rue, croyait s'apercevoir qu'un de ses employés, *Maurice Dargent, escamotait des ob*jets qui se trouvaient dans le rayon confié à ses bons soins.

Il ne dit rien, mais épia tous les mouvements *de celui qu'il soupçonnait de vol.*

Il ne fut pas obligé de rester longtemps en observation. Quelques instants après, un objet passait du rayon dans la poche de l'employé.

Henri Thélinge sortit alors et appela des agents qui fouillèrent Dargent, dans le bureau du bazar.

*On trouva sur lui : deux cahiers de pa*pier à cigarette, un fume cigare, un briquet, deux agrafes de pantalon pour cycliste, une lampe électrique de poche. Le tout *d'une valeur de 16 francs.*

Bien entendu,l'employé ne pouvait essayer de nier le vol qui lui était reproché. Conduit au commissariat du 5e arrondissement il fut écroué au violon, tandis que M. Grimaldi se dirigeait vers la rue Chapelle-Carette, où le voleur habite le numéro 33.

QUI A PERDU ?

Le domestique des magasins du Bon Génie de Lille, passant rue Neuve, a trouvé une ceinture de cycliste avec la montre. La *réclamer 168, rue du collège.*

POUR LES TOUTOUS

Nous avons reçu une lettre signée : « Un ami des chiens » dans laquelle on nous pose cette question :

« La guerre aux toutous est-elle terminée ? »

Et l'ami des chiens ajoute : « Depuis cinq jours, la charrette ne doit plus circuler puisqu'on ne relève plus les arrestations dans les journaux. Pouvons-nous donc sortir nos pauvres *bêtes sans craindre* de les voir arrêter ? Ce ne serait vraiment pas trop tôt ».

Nous renvoyons la question à ceux qui seuls peuvent y répondre, c'est-à-dire aux membres de *l'administration.*

LES BUREAUX DE LA MAIRIE

En raison de la fête de la Pentecôte, les bureaux de renseignements et de mariages d'indigents, seront fermés le dimanche 7 juin.

Le bureau de l'état-civil sera ouvert, le dit jour et le lendemain matin, de 9 heures à midi, pour les déclarations de naissances et de décès.

SAVON LUMINOL Blanchisseur du Linge VICTOR VAISSIER

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

UNE ENTORSE. — A la Coopérative la Paix, M. Henri Leuridan, 41 ans, conducteur, demeurant rue du Tilleul, 390, se fit une entorse de l'épaule gauche en dételant le cheval. 15 jours de repos.

EN POSANT UN RAIL. — Un aide paveur de chez MM. A. Carette Duburcq, M. Paul Bernard, 18 ans, demeurant rue de la Mackellerie, cour Deffrenne, 2, a été blessé au gros orteil droit par suite de la chute d'un rail Decauville. 15 jours de repos.

CHUTE D'UN POIDS. — Chez MM. G. Page et frère, M. Ernest Milleville, 32 ans, tisserand, demeurant rue Beaumarchais, 9 a eu le gros orteil gauche écrasé, par la chute d'un poids de son métier. 15 jours de repos.

UN COUP DE CISEAU. — Chez MM. Henri Huyghe et fils, M. Jules Willecomme, 24 ans, menuisier, demeurant à Sailly, à la place s'est fait une coupure au poignet droit avec un ciseau de menuisier. 15 jours de repos.

BRULE AU BRAS. — Chez MM. Emile Roussel et fils, M. Henri Pennecocke, 42 ans dégraisseur, demeurant rue de Wasquehal, cour du Brondeloir, 14, a été brûlé au bras droit en retirant du tissu d'un bac de teinture. 15 jours de repos.

Je ne fume que le NIL

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

A L'ECOLE DE LA RUE TERNAUX. — L'Association informe ses membres que le concours de tir offert aux sociétaires et aux élèves des écoles, commencera dimanche 7 juin pour se terminer le 26 juillet. 1re catégorie réservée aux élèves de l'école; 2e catégorie réservée aux adultes. 10 prix en espèces et en nature dans chaque catégorie.

Le réglement du concours est affiché dans le stand. Le tir est ouvert tous les dimanches de 9 heures à midi.

MOUVEMENT SOCIAL

LA JEUNE GARDE SOCIALISTE DU CENTRE. — Aujourd'hui samedi, à huit heures du soir, réunion chez Fleurus Vanherpe, 3, rue Nain.

Ordre du jour des plus importants. Présence indispensable.

CERCLE D'ETUDES SOCIALES. — Lundi prochain le cercle d'études sociales ne se réunira pas.

La réunion est remise au lundi 15 juin.

LANNOY

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez M. Parent Monfort, Mme Judith Vannel, 47 ans fileuse, demeurant à Leers (France) s'est fait une *violente contusion au coude gauche* en tombant d'un ponton. 15 jours de repos, docteur Caudmont.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Yvonne Delecroix, rue César Parent.

LEERS

GENISSES FOUDROYEES. — Jeudi soir en venant chercher, pour les rentrer à l'étable, deux génisses qui se trouvaient dans une pâture, Mme veuve Derieux, cultivatrice à Leers, ne fut pas peu étonnée de voir ses deux bêtes couchées sur le flanc à cinq mètres environ l'une de l'autre et ne donnant plus signe de vie.

C'était après l'orage et on pensa tout de suite que les génisses avaient été foudroyées.

Un rapide examen montra, du reste, qu'on ne se trompait pas. C'était bien deux victimes de l'orage qui se trouvaient couchées dans la pâture.

ANSTAING

NOS EDILES. — Aux dernières élections *municipales pour barrer la route au socialis*me grandissant, il se forma une liste de coalition radicale et réactionnaire; cette liste triompha avec une dizaine de voix de majorité et je me rappelle la circulaire flatteuse qu'on envoya aux électeurs. Ces bons messieurs étaient les meilleurs amis des ouvriers et ceux-ci n'auraient pas de meilleurs défenseurs qu'eux.

Mais aujourd'hui pour bien marquer leur dédain pour la classe ouvrière on convoque le Conseil municipal pour la session de mai, une des plus importantes de l'année, où l'on discute le budget, pour samedi à deux heures et demie, alors nos édiles capitalistes pourront y aller à leur aise, ils seront sûrs que personne ne pourra aller les contrôler, car à cette heure là tous les ouvriers sont à l'atelier ou aux champs.

Continuez votre œuvre de trahison en travaillant ainsi, vous travaillez pour nous et si nous ne pouvons pas assister aux réunions du Conseil,soyez sans crainte,nous ne vous laisserons pas tranquilles pour çà,nous saurons éplucher vos actes et nous les ferons connaître aux électeurs par la voie des journaux.

Un électeur indigné.

WATTRELOS

PARTI SOCIALISTE. — L'assemblée générale du Parti socialiste, aura lieu le lundi 8 courant à 3 heures de l'après-midi, chez le citoyen Dransart, rue Miribel (au Crétinier).

CONFERENCE CONTROVERSE. — Une grande conférence controverse sur la question syndicale entre le Parti socialiste et la Ligue d'Action Française, aura lieu le *samedi 20 juin à 7 heures et demie du soir* dans la grande salle Henri Briffaut, Grande Place.

L'orateur du Parti socialiste est le citoyen Lebas, conseiller municipal de Roubaix.

STATISTIQUE SANITAIRE. — Il a été enregistré, pendant le mois de mai, au bureau de l'état-civil, 19 mariages, 65 naissances dont 64 légitimes et 1 légitime et 34 décès dont voici les causes : Grippe, 1; tuberculose, 7; cancer 3; méningite 2; congestion 4; maladies organiques du cœur 1; bronchite 1; autres affections de l'appareil respiratoire 2; diarrhée 1; néphrite 2; débilité congénitale 4; débilité sénile 1; morts violentes 1; autres maadies 4.

LE SOMMEIL DU JUSTE. — François Carrier, 41 ans, journalier, demeurant à Leers, (Belgique) s'était flanqué la royale biture puis satisfait de lui, il était allé s'affaler dans un fossé de la rue de Leers où il dormait à poings fermés, lorsque vers 4 h. du matin, les gendarmes lui firent la mauvaise plaisanterie de le réveiller pour lui *dresser procès-verbal.*

DU PAIN S. V. P. — Les gendarmes ont arrêté pour mendicité, Vitaline Desseon, journalière, demeurant à Roubaix, rue du *Fresnoy, 63.*

LA FRAUDE. — Amédée Hémerg et Henri Vienne, gendarmes à Wattrelos ont arrêté, hier à 10 heures 45, rue de Tourcoing, Charles Gugumus, âgé de 29 ans, journalier sans domicile fixe. Gugumus qui venait de Belgique était porteur de vingt six paquets contenant six kilos de tabac haché d'une valeur de 81 francs 25.

AVIS AUX CABARETIERS. — A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les cabaretiers de Wattrelos sont autorisés à tenir leur débit ouvert jusqu'à deux heures du matin, les dimanche 7 et lundi 8 juin 1908.

Tous les débitants régulièrement autorisés à jouer de la musique dans leur établissement pourront donner bal les deux jours, le dimanche jusqu'à minuit et le lundi jusque onze heures seulement.

LES BUREAUX DE LA MAIRIE. — A l'occasion de la Pentecôte les bureaux de la mairie seront fermés au public le lundi 8 juin.

Toutefois, le bureau de l'Etat-Civil sera ouvert de dix heures du matin à midi.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 4, rue de Roubaix

Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Emile Lecomte, adjoint.

Trente et un conseillers sont présents. La séance commence à neuf heures. M. Lecomte excuse le maire, M. Drun, obligé d'assister à la fête de gymnastique de Troyes.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS POUR LES OUVRIERS. — M. Quivron demande la parole. Il déclare que ses amis et lui ont été malmenés pendant la dernière période électorale. Ce fut à tort. Socialistes nous avons été, socialistes nous restons. Nous voulons tous travailler pour l'intérêt des électeurs tourquennois. Pendant le dernier mandat on a un peu négligé les travaux de voirie; on doit y veiller soigneusement. De plus il faut établir à l'Hôtel de Ville un bureau de renseignements permanent. Ce bureau permettrait aux ouvriers de faire triompher leurs justes revendications Ceux d'entre eux qui sont victimes d'accident sont souvent impuissants à se faire rendre justice. Ils ne savent à qui s'adresser *efficacement. Leur cause est pourtant* éminemment digne d'intérêt.

M. Lecomte répond à M. Quivron qu'il faut attendre un peu. Le maire est à ce sujet animé des meilleures intentions. Les socialistes du Conseil auront entière satisfaction.

RENOUVELLEMENT DE BAIL. — Le bail concernant la bascule de la gare des Francs sera renouvelé avec la Compagnie du Nord.

LES EMPLOYES D'OCTROI ont droit à une médaille d'argent au bout de 25 ans de service. Les employés sédentaires n'obtiennent cette distinction qu'au bout de 30 ans. N'établira-t-on pas une limite d'âge égale pour tous ? Le Conseil est appelé à se prononcer sur ce sujet. La question sera étudiée.

USINE A GAZ. — Les marchés passés l'an dernier avec diverses Compagnies expireront en juillet : les fournisseurs proposent les mêmes conditions que par le passé. Pourquoi ne fait-on pas d'adjudication ? demande un conseiller. M. Salembien explique que les conditions des fournisseurs actuels sont les meilleures que l'on puisse souhaiter.

Diverses observations sont échangées. L'administration est autorisée à renouveler les marchés.

JURY CRIMINEL. — M. Barbieux est nommé en remplacement de M. Lefebvre.

LES COMMISSIONS. — *Les commissions sont* ainsi établies :

Travaux et Grands Travaux. — MM. Casteur Charles, Delespierre Jules, Dumortier Delphin, Dumortier Henri, Duvillier Alexandre, Heulst Jules, Masurel Henri, Quivron Henri, Saison Ernest, Wagnon Emile.

Agriculture, Halles et Marchés. — MM. Bouche Louis, Bouvaine Henri, Brassart Jules, Coppin Henri, Dassonville Jules, Dumortier Henri, Duvillier Alexandre, Ladesou Jules, Massard Paul, Masurel Henri.

Bains publics. — MM. Casteur Charles, Courtois Eugène, Cruque Louis, Delattre Henri, Deswazières Augustin, Heulst Jules, Loridant Henri, Scalbert Gustave, Wagnon Emile.

Eaux et Eaux de l'Espierre. — MM. Cordier Maurice, Salembien Léon, Wagnon Emile, Barbieux Achille, Bouche Louis, Courtois Eugène, Dassonville Jules, Deborgher Pierre, Deswazières Augustin, Martin Paul, Massard Paul, Verbecke Arthur.

Fêtes. — MM. Bouche Louis, Coppin Henri, Dassonville Jules, Deborgher Pierre, Dumortier Henri, Heulst Jules, Leveugle Abel, Loridant Henri, Martin Paul, Scalbert Gustave.

Finances. — MM. Barbieux Achille, Brassart Jules, Cruque Louis, Dassonville Jules, Dumortier Delphin, Englebert Adolphe, Massard Paul, Masurel Henri, Saison Ernest, Verbecke Arthur.

Gaz, Electricité, Eclairage. — MM. Bouvaine Henri, Dassonville Jules, Delattre Henri, Dumortier Henri, Heulst Jules, Loridant Henri, Massard Paul, Parsy Désiré, Scalbert Gustave, Six Désiré.

Hygiène. — MM. Brassart Jules, Casteur Charles, Cruque Louis, Dumortier Henri, Heulst Jules, Quivron Henri.

Instruction publique. — MM. Coppin Henri, Courtois Eugène, Deborgher Pierre, Delattre Henri, Dumortier Delphin, Englebert Adolphe, Heulst Jules, Martin Paul, Masurel Henri, Saison Ernest.

Sociétés de Tir, Gymnastique, Sapeurs-Pompiers. — MM. Casteur Charles, Courtois Eugène, Cruque Louis, Delattre Henri, Delespierre Jules, Dumortier Delphin, Ladesou Jules, Massard Paul, Parsy Désiré, Quivron Henri.

Scolaire. — MM. Deborgher Pierre, Dumortier Delphin, Englebert Adolphe, Ladesou Jules, Leveugle Abel, Martin Paul, Masurel Henri, Saison Ernest, Scalbert Gustave, Six Désiré.

Théâtre. — MM. Loridant Henri, Martin Paul, Massard Paul, Parsy Désiré, Saison Ernest.

Voies ferrées — MM. Barbieux Achille, Casteur Charles, Ladesou Jules, Leveugle Abel, Martin Paul, Saison Ernest, Scalbert Gustave, Verbecke Arthur, Wagnon Emile.

Voirie, Cimetières. — MM. Barbieux Achille, Brassart Jules, Delespierre Jules, Deswazières Augustin, Dumortier Henri, Ladesou Jules, Massard Paul, Masurel Henri, Quivron Henri, Saison Ernest.

Bureau de bienfaisance. — MM. Cordier Maurice, Six Désiré.

Conditionnement. — MM. Dassonville Jules, Parsy Désiré, Saison Ernest.

Hospices. — MM. Masurel Henri, Quivron.

THEATRE. — M. Auguste Sautara est nommé directeur du théâtre. Il sera tenu de résider à Tourcoing avec sa troupe. La subvention sera de 20.000 fr. M. Englebert émet cette idée que le chauffage et l'éclairage peuvent être modifiés. La question est actuellement à l'étude.

CHAMBRE SYNDICALE DES HORTICULTEURS. — Les membres de cette chambre ont demandé qu'il fut interdit aux marchands de légumes d'adjoindre des fleurs à leur étalage. Renvoyé à la commission compétente.

REPOS HEBDOMADAIRE. — *Une demande de* dérogation à la loi sur le repos hebdomadaire, formulée par un commerçant de la ville, est renvoyée à la commission spéciale.

UNIFORME DE POMPIERS. — Une commission a examiné les uniformes fournis par une maison de Paris et a procédé à leur réception définitive. Une autre commission a examiné et reçu les uniformes de la police et de l'octroi.

LA BOMBE DE LA RUE DE LA MALCENSE. — La commission compétente examinera la proposition qui a été faite d'accorder une récompense au chauffeur Dune, qui fut blessé en tentant *d'éteindre* la mèche de la bombe de la rue de la Malcense.

LES PROCESSIONS. — L'administration a reçu récemment une lettre d'un doyen et d'un pro-doyen demandant le rétablissement des processions. Il a été répondu à ces messieurs que le Conseil municipal serait consulté et qu'au demeurant le goût des Tourquennois pour les processions est loin d'être démontré.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas prendre en considération l'amusante et singulière demande des processionnards, demande suscitée par un vilain désir de chicane et de polémique.

LA TENUE DES AGENTS DE POLICE. — Il s'agit de la tenue d'été, naturellement. Ne doit-elle pas être allégée ? Cette lourde question sera étudiée.

LA RETRAITE DES EMPLOYES D'OCTROI. — Un assez vif débat s'engage au sujet de la retraite des employés d'octroi.

LES AGENTS DE POLICE. — Trois brigades distinctes *seront formées. Un projet a été éta*bli. Une augmentation annuelle de 50 francs sera accordée à une partie du personnel.

M. Flament, remarquant qu'un nom a été injustement omis, demande que des explications lui soient données à huis-clos.

LA GREVE DES MAÇONS. — M. Englebert demande au Conseil de voter une somme de 1.000 francs pour les victimes de la grève.

M. Lecomte promet d'examiner la question.

UN MAÇON BLESSE

M. Auguste Autbart, rue du Moulin, à *Roncq, ouvrier maçon au service de MM.* Charles Tiberghien et fils, 105, rue de Lille, était occupé dans la matinée d'hier à réparer un plafond lorsqu'il reçut dans l'œil droit un éclat de mortier. On le conduisit à son domicile où il reçut les soins du docteur Ponte qui releva diverses brûlures intéressant la cornée et les conjonctives. Un repos d'un mois a été prescrit au blessé. Des complications sont à redouter.

LES MEFAITS DE L'ORAGE

Le violent orage qui se déchaîna lundi a causé de nombreux dégâts. Les arbres et arbustes des jardins et des boulevards ont été fortement endommagés. Quelques propriétés particulières ont aussi beaucoup souffert. La température s'est adoucie vendredi.

NOMINATION DE COMMISSAIRES REPARTITEURS

Le préfet du Nord vient de nommer commissaires répartiteurs *des contributions* directes les contribuables dont les noms suivent : résidents, MM. Jules Dassonville, Jule Trigallez et Louis Cruque ; non résidents, MM. J.-B. Poissonnier, de Mouvaux et J.-B. Cruque, de Roubaix.

Suppléants résidents : MM. Charles Dervaux, Jules Delespierre et Henri Masurel ; non résidents : MM. Delsalle Defives, de Roubaix et J.-B. Haquette, de Neuville-en-Ferrain.

M. Emile Lecomte, adjoint au maire, a procédé vendredi matin, à l'hôtel de ville, à l'installation de ces commissaires répartiteurs.

LA GREVE DES MAÇONS

La grève peut être considérée comme terminée.

La majeure partie des ouvriers qui s'étaient abstenus de reprendre le travail jeudi l'ont repris vendredi.

Aucun incident ne s'est produit.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 5 juin 1908

Naissances. — Nys Carmen, rue de Valmy, 14. — Desreumaux Simonne, rue Malcense, 399.

Décès. — Deuxville Sophie, 81 ans, rue de la Latte, 49. — Ducoulombier Anne, 72 ans, rue du Vélodrome, 128. — Derasse Noémie, 7 ans, rue de Bouvines, 59. — Patris Aloïse, 56 ans, rue du Blanc-Seau, 248. — Werbrouck Marie, 64 ans, rue du Château.

LA CONSTIPATION
DÉTRUIT LA SANTÉ.
La constipation vous empoisonne le sang et affaiblit l'organisme tout entier. Ne la négligez pas! Prenez plutôt la Tisane Américaine des Shakers. Ce précieux remède vous régularisera le fonctionnement des intestins, purifiera le sang et vous maintiendra en bonne santé, comme aucun autre médicament ne pourrait le faire. Essayez-le !
En vente dans toutes les pharmacies. Demandes à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, qui a introduit en France la Tisane Américaine des Shakers, sa brochure gratuite.
La Tisane AMÉRICAINE DES SHAKERS
GUÉRIT LA CONSTIPATION ET PURIFIE L'ORGANISME.

Le RICQLÈS
facilite la Digestion dissipe les Nausées

LILLE

Grave affaire à éclaircir

Un voyageur tombe d'un tramway dans des circonstances qu'il importe à la Justice de préciser.

Mercredi, une plainte était déposée contre un employé de la Compagnie des Tramways Mongy, par le beau-frère d'un nommé G. Gigeul, 21 ans, 6, rue Mirabeau, qui aurait été victime de violences de la part de cet employé.

Voici le récit de la victime, que nous reproduisons sous les plus grandes réserves :

Lundi soir, M. Gaston Gigeul,âgé de 21 ans employé de commerce, demeurant rue Mirabeau, 66, était venu à Lille pour y faire une commission dont l'avait chargé son beau-frère. Ce dernier lui avait donné quatre sous pour faire usage du tramway.

Vers dix heures, *le jeune homme se trou*vait sur un des cars de la ligne Mongy, quand, à la hauteur de la rue Gosselin, le receveur lui fit remarquer que son ticket de *10 centimes était expiré et qu'il devait avoir* un supplément de 5 centimes ou quitter le tramway. Gigeul n'ayant plus d'argent en poche et convaincu de la valabilité de son billet, refusa de descendre de voiture. C'est à ce moment que le receveur l'aurait empoigné brutalement par les épaules et l'aurait jeté sur le sol tandis que le tramway reprenait sa route.

Le jeune homme tomba et resta sans connaissance sur la chaussée, où plusieurs passants l'ayant trouvé, le conduisirent dans un estaminet voisin, où on lui prodigua les premiers soins.

L'infortuné jeune homme, qui vomissait le sang abondamment, fut ensuite reconduit à son domicile.

Un docteur requis en hâte, vint lui prodiguer des soins empressés et déclara que son état était grave.

Gigeul tomba dans le coma, qui dura toute la journée de mardi et de mercredi. Sortant de son évanouissement, il fit le récit que nous avons relaté plus haut.

Nous l'avons publié avec toutes les restrictions que nécessite l'état du blessé, qui est retombé depuis dans le coma et qui, d'après le docteur, a reçu une commotion cérébrale très violente.

Son état est très alarmant.

M. Martin, commissaire de police du 8e arrondissement qui instruit cette grave affaire de violences, a entendu dans la journée de vendredi six employés de la Compagnie Mongy. Ces derniers affirment ne pas avoir eu de discussion avec un voyageur dans la soirée de lundi, et ne pas avoir eu connais*sance de cette affaire.*

Le magistrat entendra aujourd'hui deux autres employés qui faisaient le service sur cette ligne, le soir de l'affaire.

Néanmoins, il résulte des témoignages recueillis par plusieurs témoins, qu'à proximité du lieu où fut trouvé le malheureux Gigeul, on a aperçu lundi soir un receveur ayant les mains sur les épaules d'un voyageur qui se tenait sur le marche-pied du car.

L'enquête, qui se poursuit avec activité, donnera, espérons-le, aujourd'hui, des résultats probants, en faisant connaître dans quelles circonstances exactes l'infortuné Gigeul est tombé du tramway en marche.

Tombé dans un lanterneau

En nettoyant des vitres, un employé se blesse assez sérieusement.

Un accident, dont les conséquences auraient pu être beaucoup plus graves, est survenu dans l'après-midi de vendredi, dans la cour de l'hôtel du Commerce, 15, rue de Béthune.

Un plongeur, M. Camille Duffrennes, âgé de 26 ans, demeurant 31, quai du Wault, occupé à nettoyer les carreaux d'un lanterneau, avait placé pour son travail, une planche sous ses pieds.

Soudain, son appui ayant glissé, l'infortuné plongeur tomba à plat ventre dans les carreaux dont plusieurs se brisèrent.

Au bruit, des employés de l'hôtel se hâtèrent de retirer de sa fâcheuse position le malheureux Duffrennes qui, dans sa chute, s'était fait à la jambe droite et au bras gauche, de graves blessures par où le sang s'échappait en abondance.

Transporté dans une salle de l'établissement, *un docteur requis aussitôt en hâte,* accourut et enraya la violente hémorragie qui s'était déclarée.

Après avoir reçu quelques soins, le blessé *a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur* où il fut admis d'urgence. Son état n'est pas très grave.

Les Fraudes Alimentaires

Sur 463 échantillons prélevés, 104 ont été reconnus falsifiés.

Pendant le mois de mai, le laboratoire a analysé 463 échantillons de denrées alimentaires, sur lesquels 104 ont été reconnus falsifiés ou nuisibles (27 eaux, 42 laits, 19 beurres, 7 charcuteries, etc..).

Pendant cette même période, le service d'inspection des halles et marchés a effectué 130 visites, au cours desquelles 84 saisies ont été faites, portant sur 3027 kilos de denrées avariées (1593 kilos de poissons, 1413 kilos de viandes, 724 kilos de légumes, 130 kilos de moules, etc..).

Nous rappelons au public que le laboratoire municipal analyse gratuitement les denrées alimentaires. Les échantillons sont reçus, 9, rue des Fleurs, tous les jours non fériés, de neuf heures à midi et de trois à cinq heures.

Au Parquet

Le satyre d'Annappes

M. Delalé, juge d'instruction, a confronté hier, Henri Delporte, 54 ans, couvreur, avec plusieurs fillettes en présence desquelles il se serait livré à des actes que la morale réprouve.

Malgré les affirmations des enfants, le couvreur nie énergiquement les faits.

Il a été maintenu par le magistrat sous mandat de dépôt.

Beaucoup de docteurs recommandent la *Grande Pharmacie de France.* Ils ont la certitude que leurs ordonnances seront exécutées scrupuleusement, produits de premier choix et prix absolument normaux et rationnels.

PAS-DE-CALAIS

LIEVIN

Grave affaire de coups

Emporté par la colère, un ouvrier assomme un de ses camarades

Les gendarmes de Liévin voyaient arriver hier à leur caserne un homme qui en entrant leur déclara : « Je viens me constituer prisonnier ; j'ai blessé grièvement un de mes camarades sur le carreau de la fosse numéro 3. »

Après s'être assurés de la personne de leur interlocuteur, un sieur Georges Lenfant, 30 ans, journalier, demeurant à Lens, rue de l'Oiselet, 127, les gendarmes se rendirent à la fosse numéro 3 où il procédèrent à une enquête sur les faits dont ils venaient d'être saisis.

Ils apprirent ainsi que c'était à la suite d'une querelle survenue à propos de leur travail que Lenfant avait frappé à la tête son camarade Carpentier J.-B., 46 ans, demeurant à Givenchy-en-Gohelle.

Carpentier, qui travaille depuis de longues années au numéro 3, était souvent chargé sinon de commander les ouvriers occupés sur le carreau, du moins de leur transmettre des ordres. Comme un tas de scories encombrait une des voies de garage, il dit à Lenfant de les enlever. Lenfant répliqua sur un ton assez vif qu'il n'avait pas d'ordres à prendre de lui. Commencée sur ce ton, la discussion tourna vite à l'aigre. Carpentier bouscula Lenfant qui, pris d'une fureur aveugle, ramassa un bout de rallonge qu'il traînait à terre et en asséna un coup formidable sur la tête de son interlocuteur qui tomba comme une masse, perdant le sang à flots.

A la vue de ce sang, Lenfant reprit conscience de lui-même et donna à sa victime évanouie des soins empressés. Et quand il vit Carpentier revenu à lui, il courut à la gendarmerie se constituer prisonnier, pendant qu'on faisait appeler M. le docteur Duquesnoy. Celui-ci, qui a examiné le blessé ne peut encore se prononcer : il estime toutefois que le coup n'aura pas de suites fâcheuses, et il a fait transporter Carpentier à son domicile.

Quant à l'enfant, il a été mis en état d'arrestation et déféré au parquet sous l'inculpation de coups et blessures volontaires.

TRIBUNAUX

Conseil de Préfecture

LES ARRETES

Le Conseil rend l'arrêté suivant sur les affaires de la séance du 2 juin :

Tourmignies. — (2e tour) : La protestation de M. Butrulle est rejetée.

Raches. — M. Robert est proclamé maire au lieu et place de M. Madou dont l'élection est annulée.

Eswars. — La protestation contre M. Chauvin, élu adjoint, est rejetée.

Estaires. — L'élection de M. Eloi Beauvalle, en qualité d'adjoint spécial est annulée.

Sailly-lez-Lannoy. — L'élection de M. Leriden, en qualité de maire est annulée.

Mérignies. — Le Conseil rejette les protestations.

Oxelaere. — M. Vandale est proclamé élu adjoint au maire (1er tour). Le 2e tour est annulé.

Péronne. — M. Théophile Lefèvre est proclamé délégué sénatorial (1er tour). Les résultats du second tour sont annulés.

Lécluze. — M. Fauvaux est proclamé élu (2e tour) au lieu et place de M. Bleu dont l'élection est annulée.

Les conseillers élus au second tour prendront rang comme suit : M. Fouquet, 239 voix ; M. Du